

Comprendre les impacts socio-économiques et les implications politiques des flux financiers illicites en Afrique

APPEL À CANDIDATURES ET NOMINATIONS

Annonce en bref

- Type :** Cours à court terme
- Domaine :** Flux financiers illicites
- Début du cours :** 05 octobre 2020
- Durée :** 8 semaines
- Langue :** Anglais et Français
- Lieu :** Apprentissage en ligne
- Frais :** couverts par la CEA
- Date limite des inscriptions :** 20 septembre 2020
- Public cible spécifique :** Technocrate dans le domaine des flux financiers illicites
- Site internet :** <http://services.unidep.org/e-idep/>
- Candidatures :** <https://www.unidep.org/?apply>

Track it!



Get it!™



Les mouvements de capitaux transfrontaliers qui servent à dissimuler des activités illégales ou à frauder le fisc ont récemment été placés au centre de l'agenda continental. La mauvaise facturation commerciale, le transfert des profits des multinationales et les dépôts bancaires offshore pour dissimuler les produits du crime ou simplement pour éviter les impôts, tout cela prive les trésors nationaux de ressources dont ils ont grand besoin et qui pourraient être investies dans le développement. Les populations vulnérables des pays en développement sont les plus touchées par les conséquences néfastes des flux financiers illicites. Les pertes de revenus dues aux flux financiers illicites compromettent le développement et entravent la fourniture effective de services publics dans les pays concernés.

Les flux financiers illicites sont depuis longtemps au centre des discussions sur le développement en Afrique, notamment en raison de l'existence d'un large consensus sur leurs impacts négatifs sur le financement du développement en Afrique. La perte de milliards de ressources à usage public est devenue partout un sujet de préoccupation majeur, notamment parce qu'elle entrave la réalisation des objectifs de développement durable.

Au cours des 50 dernières années, on estime que l'Afrique a perdu plus de 1 000 milliards de dollars en flux financiers illicites (FFI) (Kar et Cartwright-Smith 2010 ; Kar et Leblanc 2013). Cette somme est à peu près équivalente à l'ensemble de l'aide publique au développement reçue par l'Afrique au cours de la même période². On estime actuellement que l'Afrique perd plus de 50 milliards de dollars par an en FFI. Mais ces estimations pourraient bien ne pas correspondre à la réalité, car il n'existe pas de données précises pour tous les pays africains, et ces estimations excluent souvent certaines formes de FFI qui, par nature, sont secrètes et ne peuvent être correctement estimées, comme les produits de la corruption et du trafic de drogues, de personnes et d'armes à feu. Le montant perdu annuellement par l'Afrique à cause des FFI est donc susceptible de dépasser largement les 50 milliards de dollars.

Les recettes tirées de l'extraction des ressources naturelles devraient permettre une plus grande mobilisation des recettes intérieures, qui peuvent servir à financer les dépenses sociales et les investissements publics. Une abondante littérature indique cependant que ce n'est pas le cas, en partie en raison des niveaux élevés des FFI liés au commerce des matières premières. Ce dernier peut résulter d'une tarification commerciale erronée (sous-facturation des exportations de produits de base pour réduire les droits d'exportation et l'impôt sur les sociétés) ou de prix de transfert abusifs (tarification commerciale erronée entre les filiales d'un même groupe multinational).

Ces sorties de capitaux sont très préoccupantes, compte tenu de la croissance insuffisante, des niveaux élevés de pauvreté, des besoins en ressources et de l'évolution du paysage mondial de l'aide publique au développement. Bien que les économies africaines aient connu une croissance moyenne d'environ 5 % par an depuis le début du siècle, ce taux est jugé encourageant mais insuffisant. Il est, par exemple, inférieur à la croissance à deux chiffres qui a propulsé la transformation dans certaines parties de l'Asie. En outre, les bénéfices de cette croissance ont été essentiellement limités aux personnes qui se trouvent en haut de l'échelle des revenus et elle ne s'est pas accompagnée d'une augmentation des emplois. Outre les questions d'équité que cela soulève, cela signifie également que cette croissance pourrait ne pas être durable en raison d'une éventuelle agitation sociale. Le super-cycle mondial des matières premières qui a contribué à la croissance de l'Afrique touche à sa fin, tandis que des facteurs macroéconomiques tels que la réduction de la dette pourraient être un effet ponctuel.

La pauvreté reste très préoccupante en Afrique, en termes absolus et relatifs. On estime que le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour en Afrique est passé de 290 millions en 1990 à 414 millions en 2010 (Nations unies, 2013). Cela s'explique par le fait que la croissance démographique est supérieure au nombre de personnes qui sortent de la pauvreté. En outre, le PIB par Africain était d'environ 2 000 dollars en 2013, soit environ un cinquième du niveau mondial (FMI, 2014). La pauvreté en Afrique est également multidimensionnelle, dans le sens d'un accès limité à l'éducation, aux soins

de santé, au logement, à l'eau potable et à l'assainissement. Cette situation met en perspective la perte de plus de 50 milliards de dollars par an dans les FFI.

Les besoins d'investissement pour réaliser les objectifs de développement durable en Afrique sont estimés entre 600 et 638 milliards de dollars par an, soit environ un tiers du PIB du continent. Les seules dépenses d'infrastructure s'élèvent à environ 72 milliards de dollars par an, mais le déficit de financement annuel se situe entre 50 et 93 milliards de dollars. Les pays d'Afrique doivent faire davantage pour mobiliser les ressources nationales afin de financer le développement durable, notamment en améliorant la gestion des recettes fiscales, en mettant un terme aux sorties financières illicites, en réduisant le coût des transferts de fonds depuis l'étranger et en développant les marchés de capitaux pour attirer les investissements privés.

Les développements actuels sur la scène mondiale rendent en fait le défi posé par les FFI plus aigu. Les ressources que l'Afrique reçoit des partenaires extérieurs sous forme d'aide publique au développement stagnent en raison des difficultés budgétaires internes des partenaires, qui cherchent en conséquence à réduire ces dépenses. L'Afrique devra donc se tourner vers l'intérieur du continent pour financer son programme de développement et réduire sa dépendance à l'égard de l'aide publique au développement.

Les FFI sont également préoccupantes en raison de leur impact sur la gouvernance. Le fait de réussir à obtenir ces ressources implique généralement une subornation des fonctionnaires de l'État et peut contribuer à miner les structures de l'État, puisque les acteurs concernés peuvent disposer des ressources nécessaires pour empêcher le bon fonctionnement des institutions de régulation.

Consciente des effets néfastes des FFI sur l'Afrique, la 4^e réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de l'UA et de la CEA a adopté la résolution 886 qui prévoit la création d'un groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Le panel est présidé par S. E. Thabo Mbeki, ancien président de la République d'Afrique du Sud, et comprend neuf autres membres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent.

En outre, l'Union africaine a consacré l'année 2018 à la lutte contre la corruption sous le thème "Gagner la lutte contre la corruption" : Un chemin durable pour la transformation de l'Afrique".

Depuis lors, il y a eu beaucoup de progrès. Des recommandations stratégiques et politiques détaillées ont été publiées par le groupe de haut niveau sur le FFI afin d'orienter les cadres politiques du FFI aux niveaux national, sous-régional et continental ; l'initiative fiscale d'Addis-Abeba est le résultat de la troisième conférence sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba en 2015, et le premier objectif de développement durable contient une cible spécifique (16.4) visant à réduire le niveau des flux financiers et d'armes illicites. En outre, de nombreuses activités nationales organisées dans le cadre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives ont permis de renforcer le débat public et de promouvoir des options politiques autour des primes à la signature, des redevances impayées, des subventions au carburant et du vol de pétrole brut et de produits raffinés. En outre, l'inclusion de la notion de "biens immobiliers" (à peu près équivalente à la propriété effective) dans la norme de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), aura en théorie renforcé le pouvoir de l'Initiative pour aider à prévenir les FFI dans le secteur extractif. Certains pays prennent actuellement des mesures pour améliorer la transparence financière. Par exemple, certains pays ont pris des mesures pour créer des registres publics d'informations sur les "propriétaires effectifs" de toutes les entreprises, à savoir ceux qui ont le droit de recevoir les bénéfices générés par l'entreprise (Global Financial Integrity, Trust Africa, Tax Justice Network - Africa, l'Union panafricaine des avocats, CRADEC et Civil Society Legislative Advocacy Centre, 2017).

Toutefois, les flux financiers provenant des pays en développement et résultant de pratiques fiscales illicites ne peuvent être réduits et endigués qu'en renforçant et en améliorant les capacités pertinentes dans tous les domaines, notamment celles des décideurs politiques, des représentants des États membres travaillant au sein de leurs autorités fiscales et fiscales respectives, des chercheurs et des professionnels des médias.

C'est dans ce contexte que l'Institut africain de développement économique et de planification de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, la Fondation africaine pour le renforcement des capacités et TrustAfrica collaborent pour soutenir les efforts des pays africains dans la constitution d'une masse critique de cadres moyens et supérieurs compétents des gouvernements, des organisations de la société civile et des médias sur "l'impact socio-économique et les implications politiques des flux financiers illicites en Afrique".

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

L'objectif principal de ce cours est de contribuer à la compréhension des impacts socio-économiques et du réseau complexe de politiques liées aux flux financiers illicites, et en particulier de mettre en évidence la question de la législation, de la cohérence, des capacités et des mesures qui se posent et de la manière dont elles peuvent être traitées. Les objectifs spécifiques du cours comprennent :

- Améliorer les connaissances et les compétences techniques des fonctionnaires, des législateurs, des professionnels des médias, des militants du développement et des chercheurs sur le FFI grâce à des formations en ligne et sur place ;
- Doter les publics cibles dans les pays d'outils appropriés pour lutter de manière cohérente contre les flux financiers illicites ;
- Renforcer la capacité des pays africains et des communautés économiques régionales (CER) à planifier, concevoir et mettre en œuvre une politique et des mesures appropriées pour lutter contre les flux financiers illicites
- Promouvoir une gouvernance institutionnelle fonctionnelle afin de mettre en place une approche coordonnée et cohérente pour la mise en œuvre de politiques d'atténuation des risques visant à prévenir et à décourager les flux financiers illicites, englobant tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés.

CONTENU ET STRUCTURE

Le cours se compose des modules clés suivants :

- **Module 1** : Base conceptuelle : Flux financiers illicites : Définitions, composantes et taille
- **Module 2** : Tendances empiriques : Flux financiers illicites depuis 2000, approches et défis en matière de mesure
- **Module 3** : Déterminants de la fuite illicite de capitaux et des flux financiers illicites : Facteurs et facilitateurs, et facteurs de risque
- **Module 4** : Conséquences économiques, sociales et politiques des flux financiers illicites
- **Module 5** : Flux financiers illicites provenant d'actifs acquis illégalement
- **Module 6** : La réponse mondiale et continentale dans la lutte contre la corruption et les FFI (y compris le rôle des organismes d'aide dans la lutte contre les FFI dans les pays en développement)
- **Module 7** : Trousses d'outils pour évaluer les risques liés aux FFI d'un pays et outils d'évaluation des risques et réponses politiques pour réduire les FFI
- **Module 8** : Actions visant à réduire les FFI : Outils et/ou boîtes à outils pour traiter les différents éléments des FFI

MÉTHODOLOGIE

Ce cours en ligne sera dispensé du 05 Octobre au 04 Décembre 2020. Le cours sera animé de manière asynchrone sur une base hebdomadaire et les participants sont tenus de participer aux discussions hebdomadaires en ligne. En outre, chaque module comporte des leçons interactives qui fournissent le contenu de base autour du sujet de ce module. Les leçons sont conçues de manière à ce que les apprenants soient également en mesure d'évaluer eux-mêmes leur compréhension grâce à des quiz intégrés. Des ressources supplémentaires telles que des bibliographies, des liens Internet et des lectures facultatives sont fournies aux participants qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur le sujet du cours.

PUBLIC CIBLE

Les participants cibles sont les suivants :

- Décideurs gouvernementaux : hauts fonctionnaires et fonctionnaires de carrière, et autres experts ;
- Les professionnels des médias, les chercheurs et les organisations de la société civile ;
- Parlementaires / législateurs.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Admission au cours

Les candidats à ce cours doivent être titulaires, au minimum, d'un diplôme de licence, de préférence en politique foncière. En outre, deux années d'expérience professionnelle seront exigées. Les femmes sont également vivement encouragées à poser leur candidature.

Jusqu'à la date limite d'inscription, les participants sont acceptés au cours sur une base continue et sous réserve de la disponibilité des créneaux horaires.

Les demandes doivent être exclusivement remplies sur la plate-forme de demande en ligne de l'IDEP à l'adresse <https://www.unidep.org/?apply>.

Certificat

Un certificat de fin de stage sera délivré par l'IDEP à tous les participants qui auront réussi les auto-évaluations liées au stage présentées pour chaque module.

Les prérequis techniques

L'accès à l'internet est une condition essentielle de la participation. Les spécifications suivantes, au minimum en termes de matériel et de logiciel, sont requises pour suivre ce cours d'apprentissage en ligne. Veuillez consulter votre administrateur de réseau ou votre responsable des systèmes pour vous assurer que vous disposez des éléments suivants :

- Plate-forme : Windows 95, 98, 2000, NT, ME, XP ou supérieur ; Mac OS 9 ou Mac OS X ; Linux
- Matériel : 64 Mo de RAM, 1 Go d'espace disque disponible
- Logiciels :
 - o Adobe Acrobat Reader
 - o Adobe Flash Player
 - o Microsoft Office (Windows ou Mac) ou Open Office
 - o Navigateur : Internet Explorer 7 ou supérieur ou Firefox 36 ou supérieur
- Modem : 56 K
- Notez que JavaScript, les cookies et les pop-ups doivent être activés

CONTACT

Division E-learning et de la gestion des connaissances de l'IDEP

Tél : +221 33 829 55 00

Fax : +221 33 822 29 64

Courriel : ellearning@unidep.org